

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mercredi 30 mars 2016</b> Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 mars 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 13 En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13 <b>Délibération n°D_2016_03_30_10</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier  Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absente ayant donné procuration : Mme Sandrine Jallin à Mme Maryline Derouet Absent excusé : / Absent : /  Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget principal M14 et Budget eau et assainissement M49 – Election du Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2015**

Le conseil municipal procède au vote d'un président de séance pour l'approbation du compte administratif 2015 du budget principal M14 et l'approbation du compte administratif 2015 du budget eau et assainissement M49.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Patrick Falcoz président de séance pour l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2015.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire  Compte tenu de sa télétransmission le : 31 mars 2016  Et de la publication le : 31 mars 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.  Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2016  Le Maire,  Alain CHAMOSSET</p>
--	--


